

Poliquin, Renée (BAPE)

6211-08-013

Objet: TR: Questions du 30 mai 2014 de la commission du BAPE concernant l'audience sur le projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal Nickel Corporation

De : Normand Pellerin [mailto:Normand.Pellerin@cn.ca]

Envoyé : 2 juin 2014 17:25

À : Poliquin, Renée (BAPE)

Objet : RE: Questions du 30 mai 2014 de la commission du BAPE concernant l'audience sur le projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal Nickel Corporation

Madame Poliquin

Voici les réponses aux questions posées.

Merci

Normand Pellerin

AVP Environnement

Canadien National.

1. Quelles seraient la limite de vibration et la distance minimale théoriques à respecter pour conserver l'intégrité d'une voie ferrée? **Le CN n'a pas de norme pour ce genre de situation. Habituellement les normes que nous prenons sont pour les vibrations créées par les trains. La distance serait toutefois de 300 mètres. Une simulation acoustique serait requise.**

2. Une étude de modélisation en cas de bris de digue a été effectuée par le promoteur RNC pour en évaluer les impacts sur la route 111 au sud du projet. Il y est mentionné qu'en raison de sa proximité avec la face sud du parc à résidus, la voie ferrée subirait un impact important dans tous les scénarios modélisés.

- Cette question a-t-elle été discutée entre RNC et le CN? Le cas échéant, veuillez fournir les détails. **Je n'ai pas d'information sur cette question.**

- Quelles mesures le CN a-t-il déjà exigées ou pourrait-il demander pour prévenir tout dommage à sa propriété? **S'il y a des dommages, la reconstruction et les compensations pour perte de revenus seront les attentes du CN. Pour ce qui est de la prévention, il sera la responsabilité du propriétaire de faire la maintenance suivant les règles de l'art et les bonnes pratiques de gestion.**

Nous recommandons une analyse de risque pour le tronçon près du parc de résidus